

Commission : Éducation et culture
Question : Le contrôle d'internet
Auteur : Tunisie

La République tunisienne est un état d'Afrique du Nord qui depuis 2011, avec le départ du président Zine el-Abidine Ben Ali, a connu une baisse significative de la censure et du contrôle d'internet. Cette décision fût prise par le gouvernement tunisien, qui enleva les filtres établis sur les réseaux sociaux tels que Twitter ou Facebook. Grâce à cela, le peuple tunisien a pu avoir une liberté d'expression dont ils ne pouvaient pas profiter depuis 1987, année où le régime de Ben Ali fût mis en place, et la Tunisie a été retirée de la liste des "ennemis d'Internet" pour être placée sur la liste des "pays sous surveillance", listes établies par Reporters Sans Frontières.

Mais, avant le départ de Ben Ali, la censure est totale : en Août 2009, le filtrage d'internet touche surtout la politique, le social et la sécurité. En plus, notre ancien gouvernement met en place un arsenal de lois, de régulations et de systèmes de surveillance pour s'assurer de pouvoir contrôler entièrement l'Internet, la presse écrite, les radios et les chaînes télévisées, comme ça il peut poursuivre des journalistes qui, selon eux, troublent l'ordre public, offensent le président ou publient des informations fausses. Certains d'entre eux sont poursuivis ou emprisonnés pour violations du code pénal, comme par exemple l'avocat Mohamed Abbou, condamné à trois ans et demi de prison, pour avoir publié un document accusant le gouvernement de pratiquer la torture sur des prisonniers. De plus, le gouvernement tunisien est accusé de tentatives d'hacking à des sites et des blogs d'opposition et dissidents, dont certains ont vu leur contenu ou leur serveur supprimés.

D'autres, tels que YouTube et Dailymotion sont également bloqués, probablement car les activistes tunisiens les utilisent pour diffuser des contenus critiques sur les pratiques du gouvernement.

5 sites, dont Amnesty International et Réseau arabe pour l'information sur les droits de l'Homme, critiquent le gouvernement pour irrespect des droits de l'homme, et voient leur contenu bloqué et/ou filtré.

Peu après le départ de Ben Ali, un gouvernement provisoire d'unité nationale le succède et proclame enfin la liberté complète d'expression et d'accès à l'information le 17 Janvier 2011. La censure de l'Internet est levée, mais des contrôles restent encore présents jusqu'en février.

Notre pays participe le 6 Septembre 2012 à la "Freedom Online Conference à Nairobi", et devient le troisième pays africain à devenir membre de la coalition, et poursuit sa pensée d'un Internet libre de toute censure au forum "ICT4All", à Hammamet.

Mais, malgré un changement sur le contrôle d'Internet depuis le système de Ben Ali, l'Agence Tunisienne d'Internet (ATI) connaît des problèmes depuis 2013, vu qu'elle doit faire face à l'arrivée de l'Agence Tunisienne des Télécommunications (ATT), qui voit le jour dans un contexte de lutte anti-terroriste. L'ATI devient une des priorités politiques et économiques liées à la restructuration de l'internet tunisien. Créée en novembre 2013, elle a pour mission principale d'assurer "l'appui technique aux investigations judiciaires dans les crimes des systèmes d'information et de la communication".

Son rôle de surveillance suscite bien des inquiétudes, même si elle sera avant tout dédiée à la protection du cyber espace. Il n'y aurait rien à voir avec la censure mise en œuvre par l'ancien régime. D'une part, beaucoup de tunisiens croient que sa création est simplement pour que l'ATI ne soit plus vue comme une agence de surveillance, et que l'ATT puisse s'impliquer que dans ce thème, tandis que de l'autre part les ministères de l'Intérieur et des Technologies et de l'Information laissent de côté l'ATI, pour parler simplement de l'ATT, même si celle-ci n'a pas encore d'existence et qu'il semble difficile d'imaginer l'exécution du contrôle voulu par le ministre de l'Intérieur. Selon lui, internet est devenu un moyen d'encourager le terrorisme, et le but de l'ATT n'est pas de censurer car elle sera contrôlée par un comité de suivi avec un juge, dont le directeur général sera nommé par le Premier ministre, et dont les membres seront des représentants ministériels tels que celui de la Justice ou celui de la Défense.

Depuis 2011, la censure et le contrôle d'internet ont notamment baissé pour permettre ainsi à notre peuple de pouvoir privilégier d'une liberté d'expression dont ils ne profitaient pas depuis des décennies. Mais, en tant que gouvernement, nous nous préoccupons pour la sécurité de notre patrie, et avons décidé de mettre en place l'ATT que pour lutter contre les djihadistes, ce qui ne privera pas notre peuple de leur intimité ni de leur droit de s'exprimer comme ils veulent.